



357ème séance plénière

PC Journal No 357, point 1 de l'ordre du jour

**DECISION SUR LE RENFORCEMENT SUPPLEMENTAIRE DE LA
MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE
D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT ET SUR LE
DEPLOIEMENT DE CONSEILLERS ET DE FORMATEURS DE
POLICE, SOUS RESERVE D'UNE PROCEDURE D'APPROBATION
TACITE EXPIRANT LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2001, A 15 HEURES**

A

Prenant note de la demande faite par l'Etat hôte, dans la note verbale No O-107/38 du 25 septembre 2001 (CIO.GAL/46/01), d'accroître encore l'effectif de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, sur la base du mandat actuel,

Appuyant l'application intégrale et en temps voulu de l'Accord-cadre, rejetant le recours à la violence à des fins politiques et soulignant que seules des solutions politiques pacifiques peuvent assurer un avenir stable et démocratique pour le pays,

Soulignant l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites entre l'Union européenne, l'OTAN, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ainsi qu'avec l'Etat hôte, notamment au sujet des questions concernant la sécurité,

Rappelant que l'Etat hôte est responsable de la protection, de la sûreté et de la sécurité intégrales de la Mission de contrôle et de ses membres et que, si des dispositions particulières concernant cette protection sont envisagées, celles-ci seront présentées, pour examen et avis, au chef de la Mission de contrôle, et affirmant que les observateurs ne se rendront pas dans des lieux où ils seraient exposés à des risques inacceptables,

- Décide d'accroître encore l'effectif actuel de la Mission de 72 observateurs recrutés sur le plan international jusqu'au 31 décembre 2001. Les observateurs contribueront au maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays ainsi qu'au renforcement de la confiance générale parmi la population. Ils rendront compte régulièrement de la situation de sécurité, à savoir : la situation dans les zones frontalières septentrionales, notamment le trafic d'armes illicites ; la situation humanitaire, notamment le retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que la traite des êtres humains ; la

situation dans les points névralgiques ; ainsi que tout incident ou reprise des hostilités ;

- Décide également d'augmenter l'effectif actuel de la Mission de 10 personnes recrutées sur le plan international jusqu'au 31 décembre 2001, qui seront chargées de s'occuper des questions administratives et d'appui, notamment des achats, de la gestion d'une vaste flotte de véhicules ainsi que de l'appui au chef de Mission.

B

Le Conseil permanent,

Prenant note de la demande faite par l'Etat hôte, dans la note verbale No O-107/38 du 25 septembre 2001 (CIO.GAL/46/01), de disposer de 60 conseillers de police et de 17 formateurs de police,

Appuyant l'application intégrale et en temps voulu de l'Accord-cadre, rejetant le recours à la violence à des fins politiques et soulignant que seules des solutions politiques pacifiques peuvent assurer un avenir stable et démocratique pour le pays,

Soulignant l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites entre l'Union européenne, l'OTAN, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Conseil de l'Europe et l'OSCE ainsi qu'avec l'Etat hôte, notamment au sujet des questions concernant la sécurité,

- Décide de déployer 60 conseillers de police (dont 30 partiront après huit semaines) et 17 formateurs de police jusqu'au 31 décembre 2001. Ainsi, outre les observateurs chargés du renforcement de la confiance, l'OSCE déploiera des conseillers de police dans les points névralgiques en même temps que le redéploiement progressif de la police nationale. Ils n'auront pas de pouvoir exécutif et ne doivent pas être considérés comme remplaçant la police nationale ou d'autres forces légitimes de sécurité dans le pays hôte. Leur rôle consisterait à prêter leur concours à un redéploiement progressif et coordonné de la police nationale. Les formateurs de police participeront à la mise en oeuvre du projet d'académie de police.

Les conseillers et formateurs de police travailleront sous l'autorité du chef de mission. Ils bénéficieront du soutien administratif, technique, logistique et autre de la mission.

L'Etat hôte est responsable de la protection, de la sûreté et de la sécurité intégrales des membres du personnel de l'OSCE. Si des dispositions particulières concernant cette protection sont envisagées, celles-ci seront présentées, pour examen et avis, au chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit. Les conseillers et formateurs de police ne se rendront pas dans des lieux où ils seraient exposés à des risques inacceptables.

C

Le Conseil permanent,

Afin de donner effet aux parties A et B de la présente décision,

- Approuve un budget d'un montant de 4 053 600 EUR présenté à l'annexe. Ce budget sera financé conformément à l'Article 7.07 du Règlement financier grâce aux économies réalisées au titre des programmes cette année et au cours des années précédentes. Le budget sera exécuté conformément aux propositions diffusées par le Secrétaire général le 28 septembre 2001 (PC.IFC/105/01/Rev.4) et par le chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit (PC.FR/36/01/Rev.1 du 28 septembre 2001).

MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT

Budget additionnel : octobre 2001 - décembre 2001

PREVISIONS DE RESSOURCES - en euros

Mission

Catégorie de dépenses	2001					
	Budget approuvé*	Budgets additionnels approuvés**	Total, budget approuvé	Budget additionnel proposé	Nouveau budget	Augmentation (diminution) en %
Dépenses de personnel	147 500	553 600	701 100	873 800	1 574 900	125%
Subsistance et hébergement	262 500	719 500	982 000	881 200	1 863 200	90%
Frais de voyage	52 600	64 200	116 800	94 700	211 500	81%
Autres services et services publics	147 600	408 400	556 000	795 300	1 351 300	143%
Frais de représentation	12 000	10 000	22 000	0	22 000	0%
Services linguistiques	2 900	0	2 900	0	2 900	0%
Dépenses d'équipement	61 500	737 100	798 600	1 271 600	2 070 200	159%
Fournitures	54 400	117 100	171 500	115 400	286 900	67%
Activités de formation	12 000	5 000	17 000	0	17 000	0%
Fonds du chef de Mission	24 400	0	24 400	0	24 400	0%
TOTAL	777 400	2 614 900	3 392 300	4 032 000	7 424 300	119%

Secrétariat

Catégorie de dépenses	2001					
	Budget approuvé*	Budgets additionnels approuvés**	Total, budget approuvé	Budget additionnel proposé	Nouveau budget	Augmentation (diminution) en %
Dépense de personnel	-	-	0	21 600	21 600	so
Subsistance et hébergement	-	-	0	0	0	so
Frais de voyage	-	-	0	0	0	so
Autres services et services publics	-	-	0	0	0	so
Frais de représentation	-	-	0	0	0	so
Services linguistiques	-	-	0	0	0	so
Dépenses d'équipement	-	-	0	0	0	so
Fournitures	-	-	0	0	0	so
Activités de formation	-	-	0	0	0	so
Fonds du chef de Mission	-	-	0	0	0	so
TOTAL	0	0	0	21 600	21 600	so

TOTAL GENERAL

Catégorie de dépenses	2001					
	Budget approuvé*	Budgets additionnels approuvés**	Total, budget approuvé	Budget additionnel proposé	Nouveau budget	Augmentation (diminution) en %
Dépense de personnel	147 500	553 600	701 100	895 400	1 596 500	128%
Subsistance et hébergement	262 500	719 500	982 000	881 200	1 863 200	90%
Frais de voyage	52 600	64 200	116 800	94 700	211 500	81%
Autres services et services publics	147 600	408 400	556 000	795 300	1 351 300	143%
Frais de représentation	12 000	10 000	22 000	0	22 000	0%
Services linguistiques	2 900	0	2 900	0	2 900	0%
Dépenses d'équipement	61 500	737 100	798 600	1 271 600	2 070 200	159%
Fournitures	54 400	117 100	171 500	115 400	286 900	67%
Activités de formation	12 000	5 000	17 000	0	17 000	0%
Fonds du chef de Mission	24 400	0	24 400	0	24 400	0%
TOTAL	777 400	2 614 900	3 392 300	4 053 600	7 445 900	119%

* Approuvé par le Conseil permanent dans sa Décision No 399 de décembre 2000

** Approuvés par le Conseil permanent dans sa Décision No 405 du 22 mars 2001, sa Décision No 414 du 7 juin 2001 et sa Décision No 437 du 6 septembre 2001

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
Budget : octobre 2001 - décembre 2001

MISSION

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Rubrique</u>	<u>Prix unitaire (EUR)</u>	<u>Mois</u>	<u>Quantité</u>	<u>Sous-total</u>	<u>TOTAL</u>	<u>Observations :</u>
<u>Dépenses de personnel</u>	<u>Membres de mission recrutés sur le plan international</u>						
	Administrateur du personnel (P3)	5 758	2.6	1	14 972		
	Administrateur des achats (P2)	4 800	2.6	1	12 480		
	Agent paramédical (P2)	4 800	2.6	1	12 480		
	Agent chargé des bâtiments (P2)	4 800	2.6	1	12 480		
	Administrateur (communications/technologies de l'information) (P2)	4 800	2.6	1	12 480		
	Administrateur (sécurité) (P2)	4 800	2.6	1	12 480		
	<u>Personnel local</u>						
	Interprètes	584	2	97	113 199		
	Assistants	584	2	157	183 219		
	Assurance contre les risques de guerre	25	277		6 928		
	Prime de risque - international	1 155	277		320 142		
	Prime de risque - national	128	508		65 094		
	Frais de voyage lors de l'engagement/de la cessation de service (y compris les frais pour excédent de bagages)	678		159	107 877		
						873 800	

<u>Indemnités de subsistance et d'hébergement</u>		<u>Jours</u>	<u>Quantité</u>	<u>Sous-total</u>	
Membres de mission recrutés sur le plan international	106	78	10	82 680	
Membres de mission recrutés sur le plan international	106	71	10	75 260	
Membres de mission recrutés sur le plan international	106	58	40	245 920	
Membres de mission recrutés sur le plan international	106	51	40	216 240	
Membres de mission recrutés sur le plan international	106	44	40	186 560	
Membres de mission recrutés sur le plan international	106	37	19	74 518	
					881 200
<u>Frais de voyage</u>					
Billets d'avion pour Vienne - Voyage autorisé	478		20	9 569	
Indemnités de subsistance en voyage à Vienne (quantité = nombre de jours)	179		477	85 169	
					94 700
<u>Autres services et services publics</u>					
Location d'un entrepôt (880 m2, 7 000 DEM/mois)	3 600	3	1	10 800	
Services de réparation/maintenance des véhicules (1 000 USD/véhicule)	1 167	1	98	114 366	
Location de véhicules (30 véhicules x 60jours x 300 USD/jour)	630 181	1	1	630 181	
Frais de communication	20 000	2	1	40 000	
					795 300
<u>Dépenses d'équipement</u>					
Ordinateurs de bureau	1 300		50	65 000	
Ordinateurs portables	2 820		20	56 400	
Imprimante à laser - Série HP1400	2 200		0	-	
					5 imprimantes seront fournies par la Croatie

Annexe

Imprimante à laser - Jet d'encre	300	0	-	20 imprimantes seront fournies par la Croatie
Ports séries universels (USB)	300	35	10 500	
Bureaux (grande dimension)	400	86	34 400	
Chaises de bureau	120	188	22 560	
Armoires de rangement sécurisées	300	17	5 100	
4x4 Land Rover blindé avec blindage de dessous de caisse	125 000	0	-	50 véhicules seront fournis par la Mission de l'OSCE au Kosovo
4x4 Pajero	20 000	0	-	13 Pajeros seront fournis par la Mission de l'OSCE au Kosovo et la Bosnie- Herzégovine
Camionnette 4x4	16 000	0	-	2 camionnettes seront fournies par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Fourgonnette avec espace de chargement	17 500	0	-	1 fourgonnette sera fournie par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Fourgonnette 9 places	25 000	0	-	2 fourgonnettes seront fournies par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Protections anti-mines pour véhicules	5 000	20	100 000	
Porte-bagages	1 500	55	82 500	
Générateurs 40-55 kVA (y compris cage, réservoir d'essence, appareillage de commutation)	15 000	2	30 000	1 générateur sera fourni par la Croatie 2 générateurs seront fournis par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Blousons/casquettes de l'OSCE pour observateurs et assistants	200	380	76 000	
Destructeurs de documents	800	10	8 000	
Caméras numériques	1 200	11	13 200	
Caisses	50	10	500	
Photocopieurs de bureau	700	10	7 000	
Lampes de bureau	30	86	2 580	
Jumelles	200	30	6 000	
Couvertures	50	55	2 750	
Câbles de remorquage	30	57	1 710	
Haches	20	57	1 140	

Caisses à outils standard pour véhicules	70	57	3 990	
Chaînes à neige	100	114	11 400	
Pelles	40	57	2 280	
Lampes torches	50	57	2 850	
Téléphones portables	300	70	21 000	
Stations radio de base	950	12	11 400	
Emetteurs-récepteurs radio portatifs	500	0	-	150 radios seront fournies par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Terminaux Inmarsat mini M, y compris Satfax	3 300	6	19 800	6 terminaux seront fournis par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Postes téléphoniques de bureau (de base)	100	2	200	
Postes téléphoniques de bureau avec répondeur	200	10	2 000	
Systèmes téléphoniques Capsat installés dans les véhicules	3 600	20	72 000	
GPS	600	57	34 200	
Répéteurs VHF	3 300	7	23 100	
Radiotéléphones VHF pour véhicules	550	78	42 900	
Modernisation du central téléphonique d'abonné (PBX) à Skopje	6 000	1	6 000	
Petit PBX/PBX moyen	3 000	12	36 000	
Télécopieurs standard	400	12	4 800	
Systèmes à énergie solaire	4 300	4	17 200	
Onduleurs chargeurs c.a./c.c.	1 800	10	18 000	
Terminaux Globalstar	750	10	7 500	
Extincteurs	70	23	1 610	
Détecteurs de fumées	50	50	2 500	
Extincteurs pour véhicules	50	57	2 850	
Casques	240	0	-	196 casques seront fournis par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Tenues de protection	860	0	-	196 tenues de protection seront fournies par la Mission de l'OSCE au Kosovo
Sacs de couchage	320	196	62 720	
Modernisation des locaux	8 000	5	40 000	

Modernisation des locaux - rénovation de l'Ecole de police	300 000		1	300 000	
					1 271 600
Fournitures					
Papier (quantité = boîtes)	20		250	5 000	
Dictionnaires (Oxford, Dictionnaire illustré)	40		11	440	
Cartes militaires britanniques du pays hôte (au 1:100.000)	20		10	200	
Jeu de cartes militaires britanniques régionales du pays hôte (au 1:100.000)	20		123	2 460	
Cartes du pays	20		57	1 140	
Pneus de rechange	90		110	9 900	
Carburant (98 véhicules x 200 DM par mois)	102	3	98	30 063,91	
Autres fournitures	4 000		1	4 000	
Corbeilles à papier	5		86	430	
Fanions de l'OSCE	15		10	150	
Marqueurs corporels	100		196	19 600	
Boîtes de rations individuelles pour 24 heures (modèle militaire britannique)	25		392	9 800	
Réchauds à hexamine	40		196	7 840	
Gamelles	20		196	3 920	
Jerricanes	30		55	1 650	
Batteries pour lampes torches	5		200	1 000	
Jerricanes en plastique pour eau potable	20		55	1 100	
Câbles d'allumage	50		57	2 850	
Fanions de l'OSCE pour véhicules et dispositifs de fixation	15		55	825	
Trousses de premiers secours (blessures traumatiques)	150		55	8 250	
Trousses de premiers secours (matériel de base - médicaments, pansements, analgésiques)	100		48	4 800	
					115 400
TOTAL, MISSION :					4 032 000

SECRETARIAT

<u>Catégorie de Rubrique</u> <u>dépenses</u>	<u>Prix unitaire</u> <u>(EUR)</u>	<u>Mois</u>	<u>Quantité</u>	<u>Sous-total</u>	<u>TOTAL</u>	
<u>Dépenses de</u> <u>personnel</u>						
Administrateur auxiliaire de programme (P2)	5 433	2	1	10 866		
Assistant (personnel) (G5)	3 567	3	1	10 700		
					21 600	
TOTAL, SECRETARIAT :					21 600	
TOTAL GENERAL :					4 053 600	

Tableau d'effectifs 2001 - Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Titre des postes	Classe	Catégorie *	Observations
Observateurs (renforcement de la confiance) (72 postes)	-	D	
Administrateur (logistique)	-	D	
Administrateur (transports)	-	D	
Administrateur (fournitures)	-	D	
Porte-parole de la mission	-	D	
Conseiller de police (60 postes)	-	D	
Formateur de police (14 postes)	-	D	
Chef du projet de perfectionnement de la police	-	D	
Attaché de liaison (formation de la police)	-	D	
Formateur de police/expert juridique	-	D	
Agent paramédical	P2	C	
Agent chargé des bâtiments	P2	C	
Administrateur du personnel	P3	C	
Administrateur (communications/technologies de l'information)	P2	C	
Administrateur des achats	P2	C	
Administrateur (sécurité)	P2	C	
Renforcement du Secrétariat			
Programme de mission			
Administrateur auxiliaire de programme	P2	C	
Gestion du personnel			
Assistant (personnel)	G5	C	

* D = Détaché, C = Contractuel

Catégorie de postes	Nombre actuel	Nombre proposé	Total
Détaché	49	153	202
Contractuel	2	6	8
Personnel local	57	254	311
Total	108	413	521